

**Séance publique du 30 octobre 2000**

**Délibération n° 2000-5826**

commission principale : domaine et administration générale

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Cession, à M. Escoffier, d'un terrain situé 19, rue de l'Egalité**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -  
Service opérationnel - Subdivision Rhône-sud

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 11 octobre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine se propose de céder un délaissé de terrain de 917 mètres carrés situé 19, rue de l'Egalité à Saint Genis Laval, provenant d'un tènement bâti de plus grande étendue qui a été nécessaire au prolongement de l'avenue de Gadagne, et sur lequel les bâtiments qui se trouvaient édifiés ont été démolis.

Ce délaissé serait vendu à monsieur Escoffier qui s'en est porté acquéreur pour l'intégrer à sa propriété contiguë.

Aux termes du compromis qui est présenté, cette cession interviendrait au prix de 150 F le mètre carré, soit 137 550 F conforme à l'évaluation du service des domaines ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à prendre toutes dispositions en vue de cette cession aux conditions sus-indiquées, notamment à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir.

**2° - La recette** fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 137 550 F environ en recettes - compte 775 100 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 309 117 F en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 et en recettes - compte 211 800 - fonction 824,

- moins-value réalisée sur la vente du bien : 171 567 F en recettes - compte 776 100 - fonction 01 et en dépenses - compte 190 000 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,